

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2024-025

Objet : Relais petite enfance - adhésion à l'association Les Reines des Perches

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- le projet du Relais petite enfance portant sur la découverte de la vie des abeilles et des ruches auprès des enfants,
- les interventions ponctuelles de l'association terrifortaine « les reines des perches »,

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer à l'association « les reines des perches » pour un montant de 15,00 € pour l'année 2024,

Article 2 : de signer tous les documents relatifs à ce projet,

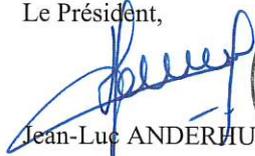
Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 16 mai 2024

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

